

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Master Droit

- Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master de *Droit* de l'Université de Caen Basse-Normandie, dont les enseignements sont dispensés à l'UFR de Droit et Sciences Politiques, a pour finalité de compléter la formation juridique des étudiants, majoritairement titulaires d'une licence en droit. C'est pourquoi la première année de master (M1) permet une spécialisation via les divers parcours offerts aux étudiants. Cette spécialisation s'accroît en seconde année de master (M2), dont l'accès est subordonné à une sélection sur dossier et parfois sur entretien. Elle peut être axée sur la recherche ou prendre une dimension plus professionnelle (bien que cette dimension ne soit pas absente des parcours recherche). L'objectif n'est pas pour autant de former des professionnels mais de donner aux étudiants les clés nécessaires à leur insertion dans le monde professionnel.

S'agissant des enseignements dispensés, il n'existe pas de tronc commun. Le master de l'Université de Caen comporte sept parcours en M1 : *Droit de l'entreprise et des affaires*, *Droit notarial*, *Droit privé*, *Carrières judiciaires*, *Droits fondamentaux*, *Carrières publiques* et *Urbanisme et aménagement durable*. Il propose, dans le prolongement, huit spécialités en M2 : *Droit de l'entreprise et des affaires* (se décomposant en deux parcours : *Diplôme de juriste conseil en entreprise* (DJCE) et *Droit de la concurrence et de la distribution*), *Droit notarial*, *Contentieux privé*, *Protection des personnes vulnérables*, *Droits fondamentaux*, *Droit et administration des organisations publiques*, *Urbanisme et aménagement durable* et *Droit des assurances*.

Les modalités d'enseignement sont classiques ; elles prennent la forme de cours et de travaux dirigés en M1 et de séminaires en M2.

Les enseignements se déroulent à Caen, mais il faut noter que la spécialité *Droit des assurances* est cohabilitée avec l'Université de Rouen (Caen assurant le parcours *Assurances de personnes* et Rouen le parcours *Assurances dommages*). Par ailleurs, la spécialité *Droit et administration des organismes publics* est cohabilitée avec l'Université du Havre.

Le master est entièrement ouvert à la formation continue et il existe un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

## Synthèse de l'évaluation

L'offre de formation proposée au niveau du master par l'Université de Caen est vaste ; elle couvre l'ensemble des disciplines juridiques privatistes et publicistes à travers les huit spécialités proposées, ce qui permet aux étudiants de choisir le parcours idoine. C'est la raison pour laquelle cette formation semble être en adéquation aux objectifs assignés au master en droit. Certaines des spécialités proposées sont en outre empreintes d'une certaine originalité : *Protection des personnes vulnérables* et *Urbanisme et aménagement durable*. Toutefois, ce large éventail de formations peut aussi apparaître comme un point faible en ce que la mention semble davantage se présenter comme une juxtaposition de spécialités du domaine juridique que comme un ensemble cohérent porté par une politique commune.

Le master droit favorise l'insertion professionnelle des étudiants grâce aux multiples partenariats noués avec diverses entreprises et institutions qui participent notamment au financement des formations : partenariat avec divers acteurs du monde de l'urbanisme pour la spécialité éponyme, avec l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux pour la spécialité *Protection des personnes vulnérables*, avec les institutions majeures dans le domaine des droits fondamentaux, comme notamment, la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour la spécialité *Droits fondamentaux*. On peut cependant regretter que les stages n'occupent pas une place plus importante en M1, où ils sont facultatifs.

La recherche est en revanche quelque peu réduite : il n'y a pas d'initiation à la recherche en M1 et les parcours recherche ne sont pas majoritaires en M2 (*Contentieux privé*, *Protection des personnes vulnérables*, *Droits fondamentaux* et *Droit et administration des organisations publiques*).

L'équipe pédagogique comporte aussi bien des universitaires que des professionnels avec une répartition horaire cohérente (fonctionnaires, avocats, notaires, juristes d'entreprise...); elle s'avère équilibrée. La responsabilité de chacune des spécialités de M2 est confiée à des universitaires. On peut observer qu'il n'y a pas de règles s'agissant des réunions de l'équipe pédagogique, l'autonomie de chaque spécialité étant privilégiée. De manière plus générale, le pilotage de la formation souffre d'un certain déficit dans la mesure où il n'existe pas de comité de pilotage ni de structure générale qui pourrait remplir cette fonction au niveau de la mention.

Les effectifs sont tout à fait satisfaisant eu égard au niveau considéré : ils avoisinent les 200 étudiants pour le M1 et les 150 pour le M2, certaines spécialités étant toutefois moins pourvues que d'autres. Il faut toutefois noter un manque de suivi de l'acquisition des compétences des étudiants (il n'y a pas de livret d'étudiant ni de bilan à mi-parcours du cursus de l'étudiant).

Enfin, les taux de réussite et d'insertion sont relativement satisfaisants compte tenu des enquêtes réalisées par l'Observatoire de l'Université de Caen. On peut toutefois observer des taux de réussite en M1 qui ne sont pas très élevés au regard du niveau d'étude (proches de 62 à 63 % pour les deux dernières années renseignées : 2012-2013 et 2013-2014); mais les taux relevés en M2 sont excellents. Quant à l'insertion professionnelle, on mentionnera que trois spécialités se démarquent particulièrement dans les domaines de l'assurance et des affaires, les autres spécialités se caractérisant par un taux de poursuite d'études important à six mois, ce qui peut soit être le corollaire des projets professionnels des diplômés (passage de l'examen du barreau, du concours de la magistrature, poursuite en diplôme supérieur du notariat (DSN)), soit être la conséquence des faibles débouchés dans les domaines considérés.

Points forts :

- Un panel de spécialités diversifiées.
- De nombreux partenariats avec le monde professionnel.
- La volonté de développer des spécialités qui présente un caractère original (*Protection des personnes vulnérables, Urbanisme et aménagement durable*).
- Effectifs globaux de la mention constants.

Points faibles :

- Défaut de lisibilité du diplôme dans son architecture en raison de l'existence d'un master unique qui conduit à un manque de visibilité.
- Place de la recherche et des stages trop réduite en M1.
- Suivi des étudiants en cours de formation insuffisamment développé et taux de réussite en M1 perfectibles.
- Pilotage de la mention *Droit* quasi inexistant.

Recommandations :

Il apparaît impératif de restructurer l'offre de formation en raison du manque de lisibilité du diplôme et de développer un réel pilotage au niveau de la mention. Dans ce cadre, il serait par ailleurs envisageable de développer l'initiation à la recherche par la recherche ainsi que les stages en M1 et le suivi des étudiants. Il serait par ailleurs opportun de réfléchir au développement de la dimension internationale et à la promotion de la formation continue.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'offre de formation est conforme aux objectifs traditionnellement attendus à ce niveau. Pour autant, elle manque de cohérence d'ensemble.</p> <p>Les huit spécialités composant le M2, qui se déclinent en sept parcours en M1, couvrent un large spectre juridique et permettent de répondre aux objectifs attendus d'une telle formation, c'est-à-dire une spécialisation</p>
---	---

	<p>croissante. Il existe en outre une réelle continuité entre le M1 et le M2, ce qui permet d'assurer la cohérence de la formation. De plus, les matières essentielles pour certaines spécialités (droit des assurances par exemple) se trouvent déjà enseignées dès le M1.</p> <p>Cependant, il n'existe pas de tronc commun (ni en M1 ni en M2). Cela permet d'individualiser assez vite les parcours, même si certains parcours de M1 ont cependant des matières en commun. Cela révèle néanmoins aussi l'absence de cohérence d'ensemble de la mention qui se révèle être davantage une simple juxtaposition de spécialités.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Les formations proposées se justifient au regard de leur environnement.</p> <p>De manière générale, les laboratoires et école doctorale locaux (Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit, Centre de recherche en droit privé, école doctorale Droit-Normandie, commune aux universités de Caen, de Rouen et du Havre) viennent en appui des formations proposées.</p> <p>Plus particulièrement, chacune des spécialités proposées s'intègre parfaitement dans l'environnement universitaire local et national :</p> <p>La spécialité <i>Droit notarial</i> bénéficie du soutien du notariat de Basse-Normandie ; une convention a d'ailleurs été conclue entre l'Université de Caen et la Chambre interdépartementale des Notaires de Basse-Normandie.</p> <p>La spécialité <i>Droit des assurances</i> est cohabilitée avec l'Université de Rouen (Caen assurant le parcours <i>Assurances de personnes</i> et Rouen le parcours <i>Assurances dommages</i>) et bénéficie du soutien de la MATMUT, ce qui permet de nouer des liens avec des professionnels.</p> <p>La spécialité <i>Droit de l'entreprise et des affaires</i> se subdivise en deux parcours (<i>Droit de la concurrence et de la distribution</i> et <i>Diplôme de juriste conseil en entreprise</i> (DJCE)), les deux parcours entretenant des liens avec le milieu professionnel (partenariat avec le groupe Carrefour pour le premier et avec les avocats d'affaire pour le second).</p> <p>La spécialité <i>Contentieux privé</i> est orientée vers la préparation à certains concours et examens (magistrature, barreau...) et entretient également des liens avec les professionnels concernés.</p> <p>La spécialité <i>Droit et administration des organisations publiques</i> entretient des liens avec diverses administrations.</p> <p>La spécialité <i>Urbanisme et aménagement durable</i> est co-organisée avec l'UFR de géographie, ce qui est pertinent. De plus, il existe des partenariats avec divers acteurs du monde de l'urbanisme.</p> <p>La spécialité <i>Protection des personnes vulnérables</i> entretient un partenariat avec l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux (IRTS).</p> <p>La spécialité <i>Droits fondamentaux</i> a créé de nombreux partenariats avec diverses institutions (Cour Européenne des Droits de l'Homme, Comité international de la Croix-Rouge, Ministère français de la Défense, Ministère français des affaires étrangères, Office français de protection des réfugiés et apatrides, Union européenne, Association internationale des avocats de la défense...). En outre, il n'existe pas de formation équivalente sur le plan régional.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est satisfaisante au regard des objectifs.</p> <p>Elle se compose d'universitaires et de professionnels (fonctionnaires, avocats, notaires, juristes d'entreprise...). La responsabilité de chacune des spécialités de M2 est confiée à des universitaires. Les horaires sont équilibrés.</p> <p>On relèvera qu'il n'y a pas de règles s'agissant des réunions de l'équipe pédagogique, l'autonomie de chaque spécialité étant privilégiée. Le pilotage est assuré par une personne en M1 et par chaque responsable de spécialité en M2.</p> <p>En somme, il y a un manque de structure de pilotage de la mention, ce qui est particulièrement dommageable compte tenu de la pluralité d'acteurs et d'institutions présents.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs et les résultats sont satisfaisants.</p> <p>Les effectifs avoisinent les 200 étudiants pour le M1 et les 150 pour les M2, certaines spécialités étant toutefois moins pourvues que d'autres (en M1, au titre de l'année 2010-2011 et 2011-2012, les parcours <i>Contentieux</i></p>

	<p><i>public</i> et <i>Droits fondamentaux</i> comportaient moins de 10 étudiants mais les chiffres ont augmenté ensuite).</p> <p>Quant aux résultats, le taux de réussite en M2 est proche de 100 % (excepté en <i>Contentieux privé</i> où l'on peut observer, au seul titre cependant de l'année 2013-2014, 2/3 de réussite). Les résultats en M1 sont plus mitigés. On observe ainsi, tous parcours confondus, pour l'année 2012-2013, 118 admis sur 185 et, pour l'année 2013-2014, 130 admis sur 209, soit des taux de réussite avoisinant les 62 et 63 %, ce qui n'apparaît pas très élevé à ce niveau d'étude.</p> <p>Enfin, selon l'observatoire de l'Université de Caen, le taux d'insertion est bien meilleur à 30 qu'à 6 mois, ce qui s'explique notamment par l'existence de formations post-universitaires pour un certain nombre de cursus (magistrature, barreau...).</p> <p>Au détail, si l'on s'attache aux taux à 6 mois pour la dernière promotion enquêtée 2012-2013, les taux d'insertion sont les meilleurs pour le M2 <i>Droit des assurances</i> (9/13 répondants et 4 en poursuite d'études), M2 <i>Droit de l'entreprise et des affaires</i> (10 sur 26, 16 en poursuite d'études). Les chiffres sont plus faibles pour le M2 <i>Protection des personnes vulnérables</i> (3/18 et 11 en poursuite d'études), pour le M2 <i>Droit et administration des organisations publiques</i> (6/14 et 8 en poursuite d'études) et <i>Contentieux privé</i> (1/14 et 13 en poursuite d'études). Il faut encore relever la particularité du <i>Droit notarial</i> dont le M2 constitue la première année de DSN de sorte que la quasi-intégralité des diplômés poursuit les études (19/20).</p>
--	---

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche est relativement réduite.</p> <p>Les enseignements sont certes assurés en grande partie par des enseignants-chercheurs reconnus, mais l'initiation des étudiants à la recherche ne semble pas optimale (en dehors des spécialités comportant un parcours recherche, qui sont seulement au nombre de quatre : <i>Contentieux privé</i>, <i>Protection des personnes vulnérables</i>, <i>Droits fondamentaux</i> et <i>Droit et administration des organisations publiques</i>, au sein desquels un mémoire doit être réalisé en M2). Ainsi il ne semble pas y avoir de possibilité de réaliser un rapport de recherche en M1. L'encadrement n'est peut-être pas suffisant.</p> <p>En outre, peu d'étudiants s'orientent vers une thèse (il est indiqué que sur environ 160 candidats de M2, seule une poignée d'entre eux s'orientent vers une thèse). Si le phénomène est général, il mérite toutefois attention.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation est globalement satisfaisante.</p> <p>De manière générale, il existe de nombreux partenariats avec divers milieux professionnels (aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public).</p> <p>En outre, certaines spécialités sont directement orientées vers une insertion professionnelle (<i>Droit des assurances</i>, <i>Urbanisme et aménagement durable</i>, <i>Protection de personnes vulnérables</i>, <i>Droit notarial</i>).</p> <p>La professionnalisation est enfin particulièrement forte pour les M2 professionnels et notamment pour les spécialités <i>Droit notarial</i> qui constitue classiquement la première année du DSN dispensé en partenariat avec les instances notariales, <i>Droit des assurances</i> (tissu local des assurances) et <i>Urbanisme et aménagement durable</i>, ces deux dernières spécialités étant ouvertes aux contrats de professionnalisation.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La place des projets et stages laisse à désirer.</p> <p>Les stages sont facultatifs en M1 (les difficultés d'encadrement et les contraintes des stages expliquent certainement cette non-obligation) et obligatoires seulement en M2 (la durée étant de un à trois mois). Les modalités d'évaluation sont variables d'une formation à l'autre.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La place de l'international est classique.</p> <p>La dimension internationale est présente mais de manière tout à fait classique, à travers l'enseignement de langues vivantes (un enseignement</p>

	<p>de 24h imposé en M1 et enseignement de l'anglais à des degrés variables en M2) et des programmes tels qu'ERASMUS.</p> <p>La politique de formation en langue est néanmoins peu favorisée.</p> <p>On peut cependant noter des spécificités intéressantes certaines spécialités en raison de leur nature (existence d'un cours de droit des affaires OHADA en M2 « Droit de l'entreprise et des affaires » parcours DJCE, cours assurés par des professeurs invités dans la spécialité « Droits fondamentaux », cours assurés en anglais dans certaines spécialités).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Les modalités de recrutement sont satisfaisantes, mais les dispositifs d'aide à la réussite sont quasiment inexistantes.</p> <p>Les licenciés en droit peuvent intégrer librement un M1 (les étudiants non licenciés faisant l'objet d'une validation d'études par la commission idoine), mais l'entrée en M2 donne lieu à une sélection (la spécialité « Droit de l'entreprise et des affaires - DJCE » fait l'objet d'une procédure de sélection particulière).</p> <p>Les étudiants sont principalement informés quant à leur orientation via le site de la Faculté et le forum des métiers et formations.</p> <p>Il n'y a pas de dispositif particulier d'aide à la réussite.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignement sont satisfaisantes, mais la place du numérique est perfectible.</p> <p>Deux spécialités proposent une formation en alternance (<i>Droit des assurances et Urbanisme et aménagement durable</i>).</p> <p>Le master est entièrement ouvert à la formation continue, mais celle-ci ne présente pas de spécificité intrinsèque en raison de la faiblesse des moyens humains et financiers.</p> <p>Le dispositif de VAE est rarement utilisé.</p> <p>Le numérique n'est pas particulièrement développé.</p> <p>Le dispositif relatif au certificat informatique et Internet (C2i) est récent mais il recueille peu de candidats du fait d'un désintérêt marqué des étudiants.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants et de fonctionnement des jurys sont relativement classiques.</p> <p>S'agissant du M1, les matières assorties de travaux dirigés font l'objet d'un contrôle continu donnant lieu à une épreuve écrite. Les épreuves terminales relatives à ces matières prennent la forme d'un écrit et sont doublement corrigées. Les autres matières donnent lieu à des épreuves écrites ou orales.</p> <p>Il existe une compensation annuelle entre les deux semestres. Les QCM sont interdits dans certaines spécialités, ce qui peut paraître assez restrictif pour certaines matières (compte tenu notamment de la présence de ce type d'exercice dans certains concours).</p> <p>Des mentions sont attribuées à 12, 14 et 16 (AB, B et TB).</p> <p>On notera la présence d'un dispositif « clinique du droit » : dans les matières correspondant aux domaines d'intervention de la clinique juridique des droits fondamentaux, un enseignement clinique peut être mis en place dans la mesure où les moyens humains dont dispose la composante pour mener à bien cette activité le permettent. L'enseignement clinique se substitue, pour les étudiants qui ont fait le choix de cette modalité d'enseignement, aux cours et travaux dirigés organisés dans la matière choisie. Cet enseignement fait l'objet d'un examen terminal oral ou écrit noté sur 60 et d'un contrôle continu noté sur 20 en fonction de l'assiduité, du sérieux et de la qualité du travail fourni par l'étudiant.</p> <p>S'agissant des M2, les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque mention. De manière générale, il existe parfois des contrôles continus, les épreuves terminales sont écrites et orales. Un rapport de stage ou un mémoire de recherches, selon l'orientation choisie, doit être réalisé. L'échelle des mentions est la même qu'en M1.</p> <p>Les modalités d'attribution des crédits européens (ECTS) sont cohérentes.</p> <p>On observera qu'il existe des aménagements pour les étudiants engagés dans la vie professionnelle, détenus, handicapés, les étudiantes mères de</p>

	<p>famille ou attendant un enfant, les étudiants dont le statut de sportif de haut niveau a été reconnu par la commission compétente de l'Université, et, de façon générale, pour tout étudiant justifiant d'une situation exceptionnelle.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences laisse à désirer.</p> <p>Il n'existe pas de dispositif particulier destiné à dresser un bilan individualisé.</p> <p>Il n'existe pas non plus de livret d'étudiant.</p> <p>La fiche RNCP est correctement élaborée.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est satisfaisant.</p> <p>Le suivi des diplômés est assuré par l'observatoire de l'Université de Caen (Unicaen). Il semble relativement opérationnel, même si le nombre de répondants aux enquêtes réalisées (réalisées en deux temps : à 6 mois puis à 30 mois) n'est pas tout à fait optimal.</p> <p>Il n'existe pas de réseau d'anciens.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Les modalités d'autoévaluation sont insuffisantes.</p> <p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, ce qui est éminemment regrettable.</p> <p>Il n'existe pas non plus de processus général d'évaluation des enseignements par les étudiants ; l'évaluation est informelle et ponctuelle.</p> <p>On peut toutefois observer que l'Université a mis en place, en février 2015, une procédure informatisée et automatisée d'évaluations des enseignements par les étudiants. Cette procédure est appelée à devenir systématique en M2.</p>



# Observations de l'établissement

## OBSERVATIONS DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE SUR LE RAPPORT D'EVALUATION

Master Droit, champ de formation Droit

- A diverses reprises, le rapport du HCERES souligne que le pilotage de la mention de master « droit » souffre d'un déficit. Il est vrai qu'il n'y a pas d'unité entre les diverses spécialités de la mention, chacune fonctionnant de manière autonome en fonction de sa logique propre et des besoins de la formation. Ce problème sera réglé à partir de septembre 2017 (entrée en vigueur de la nouvelle offre de formation), puisqu'à l'avenir les spécialités disparaîtront pour devenir des mentions autonomes conformes à la nomenclature officielle de 2014. Chaque mention sera alors indépendante des autres et dotée de ses propres organes de direction et de son propre conseil de perfectionnement. De plus, en 2015, le doyen de la Faculté de droit de Caen a mis en place un comité de pilotage chargé de réfléchir à la prochaine offre de formation. Celui-ci a très bien fonctionné et a permis la restructuration et la clarification de l'offre de formation, notamment en master.
- Le défaut de lisibilité du master de droit est tout à fait incontestable et c'est à juste titre qu'elle est relevée par l'auteur du rapport du HCERES, mais aussi par le comité de pilotage de la Faculté de droit chargé de réfléchir à la prochaine offre de formation. Comme l'écrit l'auteur du rapport, ce défaut de lisibilité est dû à l'existence d'un master unique décliné en spécialités de M2, lesquelles ne correspondent pas toujours aux parcours proposés en M1. La situation sera apurée en septembre 2017, l'architecture de la nouvelle offre de formation étant, à l'inverse, d'une très grande clarté : les spécialités disparaîtront et chaque mention sera identique en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>nde</sup> année de master.
- Dans le cadre « Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation », il est indiqué qu'il n'existe pas, en master, de conseil de perfectionnement, « ce qui est éminemment regrettable ». C'est parfaitement exact. Mais, à compter de septembre 2017, il n'en ira plus ainsi, car toutes les mentions de master de la Faculté de droit et d'AES de l'Université de Caen-Normandie seront dotées d'un conseil de perfectionnement.
- Dans le cadre « suivi de l'acquisition de compétences », il est indiqué que pour le master mention « droit », « le suivi de l'acquisition des compétences laisse à désirer » et qu'il « n'existe pas de dispositif particulier destiné à dresser un bilan individualisé ». C'est en grande partie exact, mais un changement positif sur ce point supposerait des moyens humains dont nous ne disposons pas. Rappelons que les UFR de droit sont parmi les plus sous-encadrées dans les universités françaises. Page 4, paragraphe 2, est relevé un manque de suivi de l'acquisition des compétences des étudiants. Cela étant, concernant le M2 spécialité « droit des assurances », un livret de suivi de formation individuel a été mis en place, afin d'accompagner chaque étudiant dans son parcours universitaire et professionnel (les étudiants étant sous le régime de l'alternance). Ce livret permet de suivre l'acquisition des compétences par l'étudiant, de faciliter le suivi et l'évaluation de l'étudiant alternant par son tuteur et par l'équipe pédagogique, mais aussi de favoriser la communication entre l'entreprise d'accueil et l'établissement de formation.
- Dans le cadre « place des projets et stages », il est écrit que « la place des projets et stages laisse à désirer ». Le propos nous paraît d'une excessive sévérité. Certes, les stages sont facultatifs en M1, mais il ne peut en être autrement, compte tenu de la réglementation et des problèmes de sous-encadrement dont souffre la composante. Cependant, des stages de un à trois mois en M2 ne nous semblent pas négligeables. Quant aux projets, il convient de souligner que Le M2 spécialité droit des affaires / DJCE inclut dans sa maquette et son dispositif pédagogique des projets étudiants. Tous les ans, les étudiants se constituent en cellules pour participer à la vie de la formation, et plus généralement de la faculté, cellules qui aboutissent à la réalisation d'un véritable projet : financement du déplacement de la promotion à Montpellier, animation des sites internet, de l'association et du réseau d'anciens, collecte de la taxe d'apprentissage. De plus, les étudiants de la spécialité urbanisme et aménagement durable ont constitué une association dénommée "Studio d'urbanisme de Normandie" qui a pour but de les mettre en relation avec les acteurs du monde de l'urbanisme. Un site internet lui est consacré. De même, et depuis l'ouverture du diplôme, les étudiants du Master 1 assurent un travail de diagnostic (semestre 1) et d'élaboration d'un projet urbain (semestre 2) sur des territoires (Louvigny, Blainville sur Orne, Hermanville sur Mer, Colombelles, Caen). Ces projets correspondent quasiment à des pré-études. Ils sont notés et sanctionnés par un oral devant des élus locaux et cadres territoriaux. Les étudiants du Master participent enfin tout au long des deux années de formation à de nombreux déplacements pour des travaux de terrains. En

2015-2016, ils se sont rendus à Saint-Lô, Honfleur et Creully. Enfin, en M2, spécialité droit des affaires, Concurrence Distribution, les projets sont essentiels : association des étudiants, recherche de financement d'un séjour à Bruxelles ; conférences à la CJUE et à la Commission européenne, newsletter paraissant deux fois par an, organisation d'un colloque annuel..

- Dans ses recommandations, le rapport du HCERES conseille de développer l'initiation à la recherche. C'est prévu dans l'offre de formation 2017-2022 : une initiation à la recherche est insérée dans les maquettes de toutes les futures mentions de master de la Faculté de droit.
- Le rapport du HCERES conseille également de promouvoir la formation continue. C'est précisément la politique que mène l'IMDA (Institut des Métiers du Droit et de l'Administration), structure interne à la Faculté de droit, qui est chargée de la promotion et de l'encadrement de la formation continue.
- Quant au développement des stages en M1 et au suivi des étudiants, on peut les souhaiter, mais ce vœu est en contradiction avec la réalité de l'environnement juridique et économique dans lequel évolue l'université. En effet, les contraintes de la réglementation sur les stages rendent de plus en plus difficile l'obtention des stages, les entreprises étant de plus en plus réticentes à prendre des stagiaires. De plus, l'obligation de faire suivre individuellement les stagiaires par un référent qui ne doit pas prendre en charge plus de 16 stagiaires à la fois (c'est la réglementation actuelle) empêche la multiplication des stages dans des composantes où le taux d'encadrement est faible, ce qui est le cas à la Faculté de droit.
- Les mauvais taux de réussite au master2 contentieux privé sont conjoncturels. Les résultats du M2 contentieux pour 2013-2014 ont été mauvais ; mais cela n'a pas été le cas auparavant, ni en 2014-2015.
- Le Centre de Recherche en Droit Privé (EA n°967) s'appelle désormais Institut Demolombe.
- Dans le cadre « suivi des diplômés », il est écrit qu'il n'existe pas de réseau d'anciens. C'est partiellement inexact, car un réseau des anciens existe en M2 spécialité droit des affaires, parcours Concurrence-Distribution via l'association des étudiants, laquelle gère notamment une page facebook. De même, en « droits fondamentaux », un réseau d'anciens est animé à travers une page « Facebook fermé », accessible aux seuls anciens, sur laquelle ont lieu des échanges réguliers et où sont postées les offres d'emploi. En outre annuellement a lieu un dîner du M2 spécialité « droits fondamentaux », auquel sont invités les anciens diplômés.

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie,



Pierre DENISE